

SEANCE DU 22 MARS 2016

PROCES-VERBAL

SEANCE N°02/2016

L'an 2016 le vingt deux mars à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 11 mars 2016 .

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 59 Procurations : 11

Étaient présents :

Mme ABRAHAM Gilberte , M. BOITEL Dominique , M. BOURGOIN Jean-Marie , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , M. CANEVET Fabien , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M. DRONIOU Paul , M. EGAULT Gervais , Mme FEJEAN Claudine , Mme FICOT Nicole , M. GUELOU Hervé , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BIHAN Paul , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE GALL Jean-François , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , M. LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M. MERRER Louis (Suppléant Mme LUCAS Catherine), M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. MORVAN Jean Pierre , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PEROCHE Michel , M. PIOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , Mme LE MEUR Anne Marie (Suppléant M. PRAT Roger), Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Hélène , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , M. VANGHENT François , M. WEISSE Philippe

Procurations :

Mme BRAS-DENIS Annie à M. KERNEC Gérard, Mme COSQUER Doudja à M. LE JEUNE Joël, M. FAIVRE Alain à Mme PRAT-LE MOAL Michelle, Mme GOURHANT Brigitte à M. VANGHENT François, Mme HAMON Annie à Mme PONTAILLER Catherine, M. LE FUSTEC Christian à Mme FEJEAN Claudine, Mme LE MEN Françoise à M. SEUREAU Cédric, Mme LE PLATINEC Denise à M. DRONIOU Paul, Mme MALEGOL Julie à M. OFFRET Maurice, M. MENOU Jean-Yves à M. COENT André, Mme VIARD Danielle à M. EGAULT Gervais

Étaient absents excusés :

Mme BESNARD Catherine, Mme BOETE Véronique, M. DROUMAGUET Jean, M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GALL Linda, Mme PAYET LE MEUR Guénaëlle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Monsieur Pierrick ANDRE
Madame Nadine MARECHAL
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Monsieur Riwal LE BERRE
Madame Bénédicte LE BREF
Monsieur Stéphane GUICHARD
Madame Marie-Claire HENRY
Madame Nelly ROLLAND-DISSEZ
Madame Isabelle TRAVERS-MILLET
Mademoiselle Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directeur adjoint des services techniques
Directrice du service environnement
Directeur technique du service eau et assainissement
Directrice du service des finances
Adjointe au service des finances
Responsable du secrétariat général
Secrétariat général

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'étudier, en fin de séance, la question diverse suivante :

- Tarifs Transports suite à la grève des chauffeurs de bus en Février 2016.

- > Approbation de l'assemblée pour examiner cette question diverse en fin de séance.

SOMMAIRE

COMMISSION 2 : ECONOMIE, EMPLOI, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE FORMATION ET INNOVATION.....	4
1- Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion : modification des statuts.....	4
COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....	7
2- Refinancement des emprunts structurés – Régie autonome assainissement :	7
- Autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la CAFFIL/SFIL.....	
- Approbation du projet de convention entre LTC et l'Etat pour l'octroi de l'aide du Fonds de soutien de sortie des trois emprunts toxiques détenus auprès de la CAFFIL/SFIL.....	
- Décision Modificative n°1.....	
3- Transferts des contrats d'emprunts dans le cadre de la compétence assainissement collectif par les communes du Centre Trégor.....	11
COMMISSION 3 : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE.....	13
4- Assainissement Collectif: arrêt du projet de zonage de Trévou-Tréguignec.....	13
COMMISSION 5 : ECONOMIE AGRICOLE, AMÉNAGEMENT D'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....	14
5- Abattoir : Compléments aux tarifs 2016.....	14
QUESTION DIVERSE.....	15
1- Tarif transports suite à la grève des chauffeurs de bus en Février 2016.....	15

Avant de débiter la séance du Conseil de communauté, suite aux attentats perpétrés à Bruxelles, Monsieur Joël LE JEUNE, Président, met en exergue qu'il faut continuer à s'élever avec la même vigueur contre des actes terroristes et invite tous les conseillers communautaires à observer une minute de silence en hommage aux victimes.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION 2 : Economie, emploi, tourisme, enseignement supérieur, recherche formation et innovation

1- Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion : modification des statuts

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2004 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion – Côte de Granit ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 juin 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit ;

CONSIDERANT les restrictions budgétaires que connaît la CCI, de la demande de retrait effectuée au syndicat qui a été refusée par le comité Syndical le 10 décembre 2014 et de la rencontre avec Monsieur Le Préfet le 25 janvier 2016 au cours de laquelle une solution de réduction progressive de la participation de la CCI a été recommandée sur l'ensemble du budget (fonctionnement et ligne) pour 2016 et 2017 ;

CONSIDERANT les différentes réunions de bureaux du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit des 12 janvier et 1^{er} mars ainsi que l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016 au cours desquelles un point a été réalisé sur le projet ;

VU La délibération du Comité Syndical du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit, en date du 16 mars 2016, approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte, comme ci-dessous :

REPARTITION :

	Précédents taux statutaires	Taux statutaires 2016
Conseil départemental	53,00 %	58,58 %
LTC	25,00 %	27,64 %
CCI	17,00 %	8,26 %
CC Haut Trégor	2,20 %	2,43 %
CC Paimpol Goëlo	1,94 %	2,14 %
CC Presqu'île Lézardrieux	0,86 %	0,95 %

NOUVELLE REPRESENTATIVITE :

Le Syndicat est administré par un comité syndical selon la représentativité suivante : 37 voix pour 23 titulaires et 23 suppléants / Quorum : 19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

A 7 titulaires avec 3 voix chacun soit 21 voix + 7 suppléants avec 3 voix chacun soit 21 voix

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

A 10 titulaires avec 1 voix chacun soit 10 voix + 10 suppléants avec 1 voix chacun soit 10 voix

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

A 3 titulaires avec 1 voix chacun soit 3 voix + 3 suppléants avec 1 voix chacun soit 3 voix

COMMUNAUTES DE COMMUNES (HAUT TREGOR, PAIMPOL GOËLO, PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX)

A 3 Communautés de Communes – 1 titulaire avec 1 voix chacun soit 3 voix + 1 suppléant avec 1 voix chacun soit 3 voix

CONSIDERANT le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°2 « économie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation date du 17 mars 2016 ;

Monsieur Patrick L'HEREEC, conseiller communautaire de Plounérin ; fait remarquer qu'il faut donc désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants supplémentaires.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; répond positivement et procède à la désignation des deux délégués titulaires et suppléants.

Titulaires : André Coent et Alain Coïc

Suppléants : Jacques Mainage et Lemaire

Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ; demande si la participation de Lannion-Trégor Communauté serait amenée à augmenter l'année prochaine et si des limites ont été fixées.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président ; rappelle que, sur les années 2015, 2016, 2017, cette augmentation sera quasiment neutre, d'une part, du fait du recours déposé par la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo contre la décision du Comité Syndical d'accorder la baisse de la participation de la CCI entraînant une participation supplémentaire de 182 000€ répartie entre les différentes collectivités. Cette décision ayant été prise sans modifications des statuts, défendu les 182 000€ de participations supplémentaires perçues par le Syndicat de l'Aéroport vont être reversés aux différents membres. D'autre part, il ajoute qu'il a été demandé à la compagnie HOP de réduire le montant de la participation au déficit pour la quatrième année de la Délégation de Service Public, elle devrait donc passer de 2,9 Millions d'euros à 2,6 Millions d'euros, ce qui devrait permettre d'être conforme aux statuts initiaux.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; précise qu'au-delà de la Délégation de Service Public actuelle, une réflexion est en cours pour arrêter la suite qui sera donnée, la ligne aérienne existante ayant une vocation «affaires» prioritaire et essentielle pour le territoire. Il est donc important de définir le service qui répondra au mieux aux besoins des entreprises et de finaliser le cahier des charges qui permettra de rechercher, sous forme d'appel d'offres, un partenaire pour prendre la suite de la Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER la modification statutaire du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit.

PROCEDER à l'élection de 2 représentants titulaires supplémentaires et de 2 représentants suppléants supplémentaires pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit,

Extrait du procès-verbal d'élection :

ELECTION de deux MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de deux membres titulaires pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

1. M. André COENT

2. M. Alain COÏC

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés membres titulaires pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

ELECTION de deux MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de deux membres suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

1. M. Jacques MAINAGE
2. M. Jean-François LEMAIRE

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés membres suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

SIGNER

le Procès-Verbal d'élection.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances

2- Refinancement des emprunts structurés – Régie autonome assainissement collectif

François BOURIOT, Vice-président ; indique que la Régie Autonome d'assainissement collectif gère trois emprunts dits « toxiques » qui découlent du transfert de la compétence « Assainissement collectif » par les communes de Trégastel et Perros-Guirec.

Ils représentent au 31/12/2015, 12.46% de l'encours de la dette de la Régie Autonome d'Assainissement collectif.

Número du contrat	Capital restant dû au 31/12/2015	Capital refinancé	Maturité	Montant indicatif de l'indemnité compensation dérogatoire	Date échéance des intérêts	Formule de taux d'intérêt	Score Gissler
MPH502687EUR Transfert Trégastel	1 284 256,54 €	1 284 256,54 €	01/12/2037	652 000,00 €	01/12/2016	Jusqu'au 01/12/2032 : si (CMS 10 ans GBP - CMS 10 ans EUR) ≥ -0,10% alors Taux de 3,20%. Sinon 3,70% - 5,00 * (CMS 10 ans GBP - CMS 10 ans EUR). Jusqu'au 01/12/2037 : EURIBOR 12 mois + 0,00%	4E
MPH502684EUR Transfert Trégastel	564 498,12 €	564 498,12 €	01/07/2037	1 695 000,00 €	01/07/2016	Jusqu'au 01/07/2032 : Si EUR/CHF ≥ 1,43 alors Taux de 3,10% Sinon 3,10% + 50,00% * (1,43 / EUR/CHF - 1,00). Jusqu'au 01/07/2037 : EURIBOR 12 mois + 0,00%	Hors Charte
MPH502688EUR Transfert Perros-Guirec	584 017,22 €	584 017,22 €	01/06/2042	1 993 000,00 €	01/06/2016	Jusqu'au 01/06/2032 : Si EUR/CHF ≥ 1,43 alors Taux de 2,98% Sinon 3,59% + 50,00% * (1,43 / EUR/CHF - 1,00). Jusqu'au 01/06/2042 : Taux fixe de 2,98%	Hors Charte
TOTAL	2 432 771,88 €	2 432 771,88 €		4 340 000,00 €			

Les indexations sur des cours de change, sans plafonnement, justifient la classification des deux derniers emprunts (EUR/CHF) en niveau de risque maximal (6F) sur l'échelle de la Charge Gissler. Les taux supportés sur ces emprunts au cours de l'année 2015 se situent entre 18,80 et 19,40%.

Un fonds de soutien pour aider les collectivités affectées par les emprunts structurés...

Au cours de l'année 2014, l'Etat pour secourir les collectivités affectées par ce type d'emprunts structurés, a mis en place un fonds de soutien financier, qui vise à les aider à financer le remboursement anticipé de prêts structurés sensibles.

Initialement doté de 1.5 milliard d'euros, ce fonds a été porté à 3 milliards d'euros suite aux événements survenus sur les marchés financiers après la décision prise le 15 janvier 2015 par la Banque Nationale Suisse de ne plus soutenir la parité fixe de 1.20 Franc suisse contre 1 Euro, entraînant une forte hausse des taux payés sur les produits structurés indexés sur le change Euro-CHF.

Au vu de la structure de la dette de la Régie Autonome Assainissement Collectif, Lannion-Trégor Communauté a donc déposé une demande d'aide auprès du fonds de soutien le 28 avril 2015. Par courrier en date du 11 janvier 2016, l'Etat a notifié à la communauté une aide comme suit pour les trois emprunts MPH502687EUR, MPH502684EUR et MPH502688EUR :

	Capital restant dû au 28/02/2015	Pénalité de remboursement anticipé au 28/02/2015	Taux de prise en charge notifié	Montant maximum de l'aide
BANQUE SFIL Transfert Trégastel <u>Contrat de prêt :</u> N° MPH502687EUR Indexation : GBP	1 316 021,11 €	770 560,74 €	11,86%	91 388,51 €
BANQUE SFIL Transfert Trégastel <u>Contrat de prêt :</u> N° MPH502684EUR Indexation : Euro/CHF	593 883,78 €	1 729 144,16 €	60,76%	1 050 628,00 €
BANQUE SFIL Transfert Perros-Guirec <u>Contrat de prêt :</u> N° MPH502688EUR Indexation : Euro/CHF	600 705,00 €	2 073 422,12 €	63,77%	1 322 221,29 €
TOTAL	2 510 609.89 €	4 573 127.02 €		2 464 237.80 €

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un taux d'aide appliqué à l'indemnité de remboursement anticipé valorisée au 28/02/2015. Elle constitue un plafond.

Le taux de l'aide est établi en fonction de la situation de la collectivité au regard du niveau de dette par habitant, de sa capacité de désendettement, de la part de la dette éligible dans la dette totale et de son potentiel financier, ainsi que, pour chaque emprunt, du montant de l'indemnité de remboursement anticipé par rapport au capital restant dû.

L'aide d'un montant global de 2 464 237.80€ sera versée sur la période 2016-2028, soit en 13 versements.

...qui conditionne les collectivités à la signature d'un protocole transactionnel avec la CAFFIL

L'article 2 du décret 2014-444 du 29/04/2014 modifié par le décret 2015-619 du 04/06/2015 prévoit que le bénéfice de l'aide du fonds est conditionné à la signature avec l'établissement bancaire concerné d'un protocole transactionnel au sens de l'article 2044 du Code Civil.

L'octroi de l'aide est subordonné à la transmission, dans le délai de trois mois (avant le 18/04/2016) à la préfecture du protocole d'accord transactionnel conclu avec la CAFFIL/SFIL, et de l'autorisation de signer la convention à intervenir avec l'Etat pour le bénéfice du fonds.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la CAFFIL. La dernière proposition reçue remonte au 16/03/2016. Elle se présente de la manière suivante :

Número du contrat	Indexation d'origine	Score Gissler	Capital restant restant dû à la renégociation	Montant du nouveau prêt	Durée résiduelle	Montant indicatif de l'IRA	Taux de refinan.	Indemnité capitalisée	Aide du fonds de soutien
MPH502687EUR Transfert Trégastel	livre sterling GBP (Great Britain Pound)	4E	1 250 903.74 €	1 535 903.74 €	21 ans	640 000.00 €	3.25%	285 000.00 €	91 388.51 €
MPH502684EUR Transfert Trégastel	Ecart euro Franc suisse	Hors Charte	564 498.12 €	2 744 498.12 € *(dont emprunt de 1 000 000€)	21 ans	1 660 000.00 €	3.25%	1 180 000.00 €	1 050 628.00 €
MPH502688EUR Transfert Perros-Guirec	Ecart euro Franc suisse	Hors Charte	584 017.22 €	3 064 017.22 € *(dont emprunt de 1 000 000€)	26 ans	2 047 000.00 €	3.25%	1 480 000.00 €	1 322 221.29 €
TOTAL			2 399 419.08 €	7 344 419.08 €		4 347 000.00 €		2 945 000.00 €	2 464 237.80 €

L'offre qui concerne l'emprunt n° MPH502687EUR/001 (produit de pente GBP » est satisfaisante.

Par contre, les deux autres propositions (*) qui sont liées à la réalisation d'un emprunt complémentaire global de deux millions sont à reprendre. Une nouvelle simulation a été sollicitée à la CAFFIL en ce qui concerne ces deux produits de courbe (Euro/CHF) aux conditions suivantes :

- Maintien du taux de 3.25%
- Renégociation des emprunts à leur date d'échéance
- Pas de réalisation d'emprunts complémentaires.

Aujourd'hui, il convient donc de prendre acte de la proposition effectuée par la CAFFIL le 16 mars 2016 dans l'attente de la nouvelle qui fera l'objet d'un arbitrage.

La proposition définitive sera validée lors du conseil communautaire du 12 avril 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire du 22 mars 2016 d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel avec la CAFFIL et à passer tous actes nécessaires afin de refinancer les emprunts toxiques et de bénéficier, dès 2016, de l'aide du Fonds de soutien créé à cet effet.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; complète en signalant que tout est fait au mieux pour avoir la meilleure transaction possible.

Observations :

Monsieur Jacques MAINAGE, conseiller communautaire de Trébeurden ; souhaite savoir si l'Agglomération, en dehors de l'assainissement, a d'autres emprunts dits « toxiques ».

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; non.

3- Transferts des contrats d'emprunts dans le cadre de la compétence assainissement collectif par les communes du Centre Trégor

Rapporteur : François BOURIOT

- VU** l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU** L'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
- VU** La délibération en date 29 septembre 2015 relative au transfert de la compétence assainissement pour les communes de l'ex communauté de communes du Centre Trégor ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant modification de statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Que l'ensemble des contrats d'emprunts contractés dans le domaine de l'assainissement collectif par les communes du Centre Trégor doit faire l'objet d'un transfert vers Lannion-Trégor Communauté à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015 ;

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°1 «Affaires générales, projets et finances» en date du 16 mars 2016.

L'état ci-dessous liste les contrats d'emprunts concernés pour chaque commune de l'ex communauté de communes du Centre Trégor :

COMMUNE DE BERHET TRANSFERT EMPRUNT DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 10000046636	105 000.00 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			105 000.00 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE BERHET TRANSFERE AU 01/01/2016	105 000.00 €
--	--------------

COMMUNE DE CAOUËNNEC TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008497806	100 311.49 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008497812	87 981.57 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			188 293.06 €
ASSAINISSEMENT	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	MON231630EUR/0239945	135 718.34 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2014 DEXIA & SFIL			135 718.34 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE CAOUËNNEC TRANSFERE AU 01/01/2016	324 011.40 €
---	--------------

COMMUNE DE CAVAN TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008394833	2 644.77 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008394837	36 587.77 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008394838	36 016.22 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00293507172	386 846.93 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			462 095.69 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE CAVAN TRANSFERE AU 01/01/2016	462 095.69 €
---	--------------

COMMUNE DE COATASCORN TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	N° MON236955EUR/ MON507041E	55 165.41 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 SFIL			55 165.41 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE COATASCORN TRANSFERE AU 01/01/2016	55 165.41 €
--	-------------

COMMUNE DE MANTALLOT TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00028125808	47 446.38 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00281128964	72 500.00 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			119 946.38 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE MANTALLOT TRANSFERE AU 01/01/2016	119 946.38 €
---	--------------

COMMUNE DE PLUZNET TRANSFERT EMPRUNT DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00025513812	15 800.93 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			15 800.93 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE PLUZNET TRANSFERE AU 01/01/2016	15 800.93 €
---	-------------

COMMUNE DE PRAT TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	ARKEA & CREDIT MUTUEL	N° 0817016166801	128 500.63 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT MUTUEL			128 500.63 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00008400814	23 722.75 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			23 722.75 €
ASSAINISSEMENT	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	PRENOM 5022766501	18 113.10 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2014 SFIL			18 113.10 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE PRAT TRANSFERE AU 01/01/2016	170 336.48 €
--	--------------

COMMUNE DE QUEMPERVEN TRANSFERT EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
BUDGET	ORGANISME PRÊTEUR	N° DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 01/01/2016
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00230110887	8 483.12 €
ASSAINISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	N° 00026025816	57 759.02 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2016 CREDIT AGRICOLE			66 242.14 €
ASSAINISSEMENT	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	N° MON 216117EUR/0221712/001	51 859.60 €
TOTAL DE L'ENCOURS AU 01/01/2014 SFIL			51 859.60 €

TOTAL DE L'ENCOURS DE QUEMPERVEN TRANSFERE AU 01/01/2016	118 101.74 €
--	--------------

TOTAL DE L'ENCOURS TRANSFERE AU 01/01/2016	1 370 458.03 €
--	----------------

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

COMMISSION 3 : Eau, assainissement, déchets ménagers, voirie

4- Assainissement Collectif: arrêt du projet de zonage de Trévou-Tréguignec

Rapporteur : Alain FAIVRE

La compétence assainissement collectif a été transférée par les communes à Lannion-Trégor Communauté le 1^{er} janvier 2011. La communauté d'agglomération est par conséquent compétente pour l'établissement des zonages d'assainissement.

L'étude du zonage de la commune de Trévou-Tréguignec a été réalisée en 2005 et validée par la commune le 12 octobre 2007. Aujourd'hui, dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, la commune de Trévou-Tréguignec souhaite réaliser une révision de son zonage d'assainissement. L'étude pour cette révision a été confiée au cabinet d'études DCI Environnement. Elle a été réalisée et approuvée par le Conseil Communautaire le 14 mai 2013.

Elle nécessite la prise en compte des dernières modifications du zonage du PLU, et du raccordement de certains secteurs depuis 2013.

Les secteurs à ajouter au zonage collectif sont :

ATrévou Braz (1AUc : 3,1 ha au sud-ouest du bourg),

BL'aire de camping-car (déjà raccordée)

C6 habitations le long de la RD70 au sud de la chapelle St-Guérolé.

La mise à jour du zonage d'assainissement prévoit, au total, le raccordement de 52 habitations supplémentaires par rapport à la révision du zonage présentée en 2013.

La station a les capacités de traitement suffisantes pour assurer cette charge supplémentaire.

CONSIDERANT le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°4 « préserver l'environnement », objectif 4.4 « poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées » ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER L'arrêt du projet de zonage de la commune de Trévou-Tréguignec.

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique et demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier.

**COMMISSION 5 : Economie agricole, aménagement d'espace rural,
environnement et énergie**

5- Abattoir : Compléments aux tarifs 2016

Rapporteur : Jean Claude LAMANDE

Depuis le début de l'année, l'activité de l'abattoir est en progression. Les trois jours d'ouverture actuels (lundi, mardi et mercredi) sont insuffisants pour faire face à cette croissance de l'activité. Il est donc proposé de répartir l'activité d'abattage sur l'ensemble de la semaine avec une ouverture les lundi, mardi, mercredi, jeudi après-midi et vendredi matin et d'adopter un nouveau tarif pour les très gros abatteurs de porcs, et les très gros abatteurs abattant le vendredi, pour inciter à l'abattage sur les nouveaux créneaux d'ouverture.

De plus, certains clients de l'abattoir sont demandeurs d'une prestation de transport de carcasses.

Proposition de tarifs complémentaires (à compter du 1^{er} avril 2016)

Tarifs d'abattage, par kg de viande :

- Porcs bouchers, >23 porcs/semaine (répartis sur un mois comptable, hors conséquence d'un jour férié) : 0,331 € HT/kg
- Porcs bouchers, >17 porcs/semaine (répartis sur un mois comptable, hors conséquence d'un jour férié), abattus le vendredi et avec un tonnage hebdomadaire global supérieur à 3,45 tonnes (répartis sur un mois comptable, hors conséquence d'un jour férié) : 0,308 € HT /kg
- Porcs bouchers, >23 porcs/semaine (répartis sur un mois comptable, hors conséquence d'un jour férié), abattus le vendredi : 0,308 € HT /kg
- Transport de carcasse : 0,20 € HT/kg dans un rayon de 25 km
- Enlèvement de la colonne (prestation complète): 50 € HT

VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 février 2016 approuvant les tarifs 2016 de l'abattoir ;

CONSIDERANT le développement de l'activité de l'abattoir ;

CONSIDERANT la demande de certains clients d'une prestation de transports de carcasses par l'abattoir ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 adopté le 30/06/2015, défi n°4 « Préserver l'environnement » - Chantier n°14 « Développer l'activité agricole » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°5 «Économie agricole, aménagement de l'espace rural, environnement et énergie» en date du 14 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs complémentaires de l'abattoir à compter du 1^{er} Avril 2016.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTION DIVERSE

1- Tarif transports suite à la grève des chauffeurs de bus en Février 2016

Rapporteur : Bernadette CORVISIER

VU la délibération du 5 mai 2015, approuvant les tarifs des services de transports à compter du 27 juin 2015,

CONSIDERANT la grève des chauffeurs de bus du service Transports de LTC du 22 au 27 février dernier,

CONSIDERANT les réclamations reçues de la part d'usagers ayant payé un abonnement mensuel Plein Tarif en février et ayant subi une diminution totale du service pendant une semaine,

CONSIDERANT la nécessité après cette grève de réaliser une opération tarifaire promotionnelle, pour conserver les abonnés et essayer de séduire de nouveaux abonnés,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n° 4 « Habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme et déplacements » du 17/03/2016,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ACCEPTER de modifier les conditions d'éligibilité des abonnements mensuels Tarif Réduit, pour que tous les abonnements mensuels du mois d'avril 2016 soient vendus au Tarif Réduit (23,00 € par mois au lieu de 30,30 €).

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; conclut la séance en annonçant la programmation de prochaines réunions portant sur le futur pacte financier et fiscal, pacte devant permettre de régler les relations financières entre la communauté et les communes.

Fin de séance à 19 H 00